

Document d'entrée en relation - Jean Martin FRUGIFERE

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous accompagner à Frugifère, cabinet de conseil en investissements financiers spécialisé notamment dans les SCPI et solutions patrimoniales.

Ce document, présenté par Pierre Montignon et Hugues Legendre – Conseillers financiers, rappelle les règles de transparence, d'encadrement réglementaire et les informations essentielles prévues par la réglementation en vigueur.

En tant que professionnels adhérents à l'ANACOFI-CIF et immatriculés à l'ORIAS, je suis soumis à un contrôle et à des obligations de conformité, garantissant la protection de vos intérêts.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance avec attention de l'ensemble des éléments exposés dans ce document.

CONSEILLER

MONTIGNON Pierre

232 rue du Fbg Saint-Honoré
75008 Paris
Téléphone : 06 66 88 86 88
Email : pmontignon@frugifere.fr

INVESTISSEUR(S)

M. Jean Martin

10 rue de Paris
75001 Paris
Téléphone : 0666666666
Email : xxxx@gmail.com

INFORMATIONS

Pierre Montignon & Hugues Legendre - FRUGIFERE

Adresse professionnelle ou siège social : 232 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE 75008 PARIS

SIREN: 891514598

NAF/APE : 66.19B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par FRUGIFERE

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Pierre Montignon ou Hugues Legendre - FRUGIFERE

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Frugifère est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21000377

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité

des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

COA (Courtier en Assurance) Rive Patrimoine est immatriculé pour l'activité de courtier en assurance auprès de l'ORIAS (n° 21000377).

À ce titre, le cabinet est habilité à vous proposer, en toute indépendance, une sélection de contrats d'assurance vie, de prévoyance et de retraite adaptés à vos besoins, en collaboration avec plusieurs compagnies partenaires.

Cette activité est encadrée par le Code des assurances et contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Ces activités sont contrôlables par l'AMF.

N° ORIAS : N°21000377

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK ASSURANCE

Numéro de police : MRCPAT2202507FR00000000066629A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier	600 000€	600 000€
Intermédiaire en assurance (COA)	2 000 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Advenis	Société de gestion	Convention	Commission
Aestiam	Société de gestion	Convention	Commission
Corum	Société de gestion	Convention	Commission
Corum Life	Société de gestion	Convention	Commission
Epsicap reim	Société de gestion	Convention	Commission
Foncières et territoires	Société de gestion	Convention	Commission
France Valley	Société de gestion	Convention	Commission
Iroko	Société de gestion	Convention	Commission
Keys AM	Société de gestion	Convention	Commission
Mata Capital	Société de gestion	Convention	Commission
Principal AM	Société de gestion	Convention	Commission
Sogenial	Société de gestion	Convention	Commission
UAF LIFE	PLATEFORME	Convention	Commission
Voisin	Société de gestion	Convention	Commission
Wenimmo	PLATEFORME	Convention	Commission
ERES	PLATEFORME	Convention	Commission

Durabilité

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

RÉMUNÉRATION

Vous êtes informé que pour tout acte d'intermédiation, le Conseiller est rémunéré par ses fournisseurs d'une partie des frais d'investissement à laquelle peut s'ajouter une fraction des frais de gestion. Pour la souscription de SCPI sur les marchés primaires et secondaires, vous ne subissez donc aucun surcoût à l'intermédiation de la société.

Le conseil en investissement que votre Conseiller est amené à vous délivrer sera un conseil en investissement dit « Non Indépendant » au sens de la Directive 2014/65/UE, le conseil de la Société reposant sur une analyse plus restreinte d'instruments financiers que dans le cadre d'un conseil dit « Indépendant ».

Dans ce cadre, FRUGIFERE peut percevoir des commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers, sous réserve du respect des règles imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation

d'agir au mieux des intérêts du Client.

Une information précise des frais et rémunérations vous sera fournie une fois connus les modalités et les supports d'investissement retenus.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 232 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE 75008 PARIS

Par tel/ fax : 0666888688

Par mail : office@frufigere.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR).

Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet.

En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

Le Client

Fait à : Paris

Date : [À renseigner]

Le Conseiller

Fait à : Paris

Date : [À renseigner]